

M Piccarreta Stéphane

2 Rue des Parcs

38360 Sassenage

Monsieur le commissaire enquêteur

Enquête publique PAEN SASSENAGE

Mairie de Sassenage, 1 place de la Libération

38360 Sassenage

Sassenage, le 24 octobre 2019

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous prie de trouver ma contribution à l'enquête publique PAEN SASSENAGE.

Ce projet a pour objet d'assurer une cohérence aux zonages sur la commune de Sassenage, par l'intermédiaire d'un périmètre de protection et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels, lequel s'ajoute au plan local d'urbanisme (PLUI) et schéma de cohérence territoriale (SCOT).

Je vous propose de faire des ajouts au PAEN pour être en cohérence avec les zones alentours.

Zone des Côtes de Sassenage.

Ajouts dans le périmètre PAEN en zone BI :

-intégration dans le périmètre PAEN de la prairie de la propriété de Beurevoir située le long de la rue Pierre Dalloz (parcelles n°115 ;73 ;74 ;82 ;77) et la zone comportant le château et les ruines féodales (parcelles 76 et 84). Zones liées au fourrage et à un espace naturel , conformément à la zone définie dans le PADD de la commune de Sassenage (franche verte).

-intégration dans le périmètre PAEN des gorges du Furon dans sa partie haute et le long de la propriété Beurevoir (parcelle n°114). Outre la zone naturelle à préserver, il s'agit d'un corridor de passage pour les animaux entre vallée de l'Isère et Vercors.

Cet ajout permet de préserver la partie haute de la zone de Beurevoir, la partie basse ayant été déclassée en zone constructible, portant un préjudice évitant à cet espace naturel. La construction de plusieurs centaines de logements dans cet écrin de verdure, a été réalisé en contraction avec le schéma de cohérence territorial (arrêt des constructions isolées sur les piémonts) et la nécessaire préservation de l'espace naturel des gorges du Furon.

-Ajouts dans le périmètre PAEN en zone BM :

-Des 4 parcelles (n°351 ;352 ;353 ;354) situées entre la route départementale de Villard de Lans et la route de Pont Charvet, situés en-dessous d'une ferme typique du Dauphiné, présentant une

architecture remarquable, notamment sa tour comprenant un escalier à vis. Préservation de l'activité de fourrage et du paysage en lien avec les autres parcelles de cette zone BM.

-De la parcelle n°97, de grande surface, située au centre de la zone, entre la rue de l'Église ND des Vignes et le lotissement du Vieux Donjon (rue Paul Corbin).

Zone des Moironds, zone AM :

intégration dans le périmètre PAEN des parcelles 33 ; 53 ; 54, afin d'éviter le mitage dans la zone agricole qui forme une unité dans le Nord de la plaine sassenageoise.

Je vous remercie par avance, de l'intérêt que vous porterez à mes observations.